

## Les difficultés lexicales des étudiants yéménites en français

Contribution à l'analyse de leurs erreurs dans la production écrite

Dr. Aziz Ali Al-Agra<sup>1</sup>

**Résumé :** Les recherches sur les erreurs lexicales commises par des étudiants du FLE au Yémen restent, à notre connaissance, très rares par rapport à celles d'autres domaines de la linguistique réalisées dans ce pays. Le présent travail a pour objectif l'identification d'un type d'erreur lexicale commise régulièrement par nos étudiants de quatrième année de licence à l'université de Dhamar. Le choix d'un public de ce niveau d'enseignement est justifié par notre volonté de montrer à quel point l'erreur du choix erroné de lexique est effectivement difficile à éradiquer.

Nous avons adopté une démarche descriptive et interprétative en analysant quelques exemples, comme modèles, d'erreurs révélées dans les écrits des apprenants en français.

**Mots clés :** erreur lexicale, sémantique, lexique, contexte, production écrite, dictionnaire, bilingue, monolingue.

**ملخص :** لا تزال الأبحاث حول أخطاء المفردات اللغوية الذي يرتكبها متعلمو اللغة الفرنسية كونها لغة أجنبية في اليمن نادرة جدا حسب معرفتنا وذلك مقارنة بالأبحاث في المجالات اللغوية الأخرى.

تهدف هذه الدراسة إلى بحث أخطاء طلبة اللغة الفرنسية المستوى الرابع بجامعة ذمار و أثرها السلبي على النصوص المكتوبة. إن الهدف من اختيارنا لهذه العينة من الطلاب بهذا المستوى الدراسي هو إظهار المدى الذي يشكل الاختيار الخاطيء للمفردات عشرة كبيرة لدى هؤلاء الطلبة. لقد استخدمت في هذا البحث دراسة منهجية مبنية على الوصف التحليلي. وقد تمثلت أهم النتائج التي توصلت إليها الدراسة في ارتكاب الطلاب لأخطاء في المفردات اللغوية بسبب العديد من العوامل منها تأثير اللغة الأم، وقلة المفردات الفرنسية، واستخدام القواميس ثنائية اللغة.

### Introduction

Dans le but d'aider à l'amélioration de l'enseignement et/ou de l'apprentissage du français dans notre pays (le Yémen), nous avons choisi d'étudier, dans notre thèse de doctorat, les dysfonctionnements

<sup>1</sup> Professeur assistant de sciences du langage, chef du département de français, faculté de lettres, université de Dhamar, Yémen. [alagra2007@yahoo.fr](mailto:alagra2007@yahoo.fr)

morphosyntaxiques en français chez un groupe d'enseignants et d'étudiants yéménites. L'objet de la thèse était de mettre en évidence les zones du français qui sont sources de difficultés pour les étudiants tant sur le plan de la morphologie que sur celui de la syntaxe, de les classer et de les décrire. L'étude des erreurs s'est appuyée sur deux corpus de travaux écrits effectués, l'un par trente étudiants de quatrième année de licence du département de français de l'université de Dhamar<sup>2</sup>, l'autre par quinze enseignants de lycée diplômés du même département. Notre objectif de départ était de travailler sur tous les types d'erreurs les plus récurrentes dans les écrits de nos informateurs mais au cours de la correction de leurs travaux, nous avons découvert des centaines de types d'erreurs fréquentes surtout au niveau morphologique, syntaxique et lexicale. Cela nous a amené à limiter notre sujet d'étude à classer et analyser seulement les erreurs morphosyntaxiques<sup>3</sup>. Pour les erreurs de types lexicales nous avons décidé de leur consacrer des études particulières ultérieurement. Ainsi, comme nous sommes convaincus que les problèmes linguistiques doivent être résolus chez nos apprenants arabophones yéménites dans leur production écrite en français, nous avons décidé de poursuivre notre recherche dans ce domaine. De plus, l'importance de continuer la recherche dans ce même domaine vise à initier une réflexion, au sein des départements de français des universités yéménites, sur les stratégies et les objectifs de l'enseignement du français en tant que langue étrangère, dans un milieu plurilingue non francophone. Dans le but d'offrir des ressources didactiques en matière d'étude de la langue aux enseignants, en tentant de mettre en évidence des priorités, nous avons choisi comme objet de cette étude les difficultés lexicales des étudiants yéménites dans leur production écrite en français.

### Problématique

La langue française est aujourd'hui la deuxième langue étrangère enseignée dans notre pays le Yémen, depuis plus de 25 ans, d'abord dans les universités et depuis 17 ans dans les écoles secondaires. Notre université de Dhamar est l'une des universités qui enseignent le français depuis plus de 20 ans. Selon le programme d'enseignement suivi dans notre département, l'année universitaire dure huit mois ; elle est divisée en deux semestres. Durant ces deux semestres, nos étudiants suivent des cours en français dans six matières différentes chaque année. Chacune de ces six matières comprend deux cours d'une heure et demie, c-à-d trois heures par semaine, soit 48 heures par semestre. Cependant en expression écrite, le volume horaire est double en deuxième année, soit six heures d'enseignement par semaine, 96

<sup>2</sup>Dhamar est une ville yéménite située à 100 km, au sud de Sana'a (capitale politique du Yémen).

<sup>3</sup>La limite du sujet résulte de plusieurs raisons ; la récurrence et la fréquence des erreurs dans les écrits de notre public qui se composait lui aussi de deux catégories différentes ; étudiants et enseignants. Le corpus était assez large.

heures par semestre. Etant enseignant au département de français à Dhamar depuis 16 ans, nous avons remarqué que les étudiants font des erreurs lexicales dans leur production écrite d'une façon récurrente et ce malgré les efforts de leurs enseignants et la correction permanente de ces erreurs.

Etant donné qu'il est très important de maîtriser les règles d'une langue pour pouvoir communiquer, il est aussi primordial d'avoir une bonne connaissance de son lexique. Ainsi, comme la compétence lexicale joue un rôle essentiel dans la production des apprenants en langue étrangère, nous avons décidé d'étudier et d'analyser les erreurs lexicales les plus récurrentes de nos étudiants yéménites dans leurs productions écrites surtout celles concernant l'emploi d'une unité lexicale (une lexie) ; un nom, un verbe ou un adjectif portant un sens incompatible avec le contexte.

### **L'objectif et l'importance de l'étude**

La question de l'erreur lexicale dans le domaine d'apprentissage du français langue étrangère dans un pays non-francophone comme le nôtre est, à notre connaissance, très peu abordé. Malgré le fait que de tels problèmes existent dans les rédactions d'apprenants et les enseignants y sont sans cesse confrontés. De même, la plupart des enseignants s'intéressent peu à l'enseignement du lexique dans leur cours et ils travaillent essentiellement la grammaire, la lecture, l'écriture. Ainsi, tout en fournissant une analyse des erreurs lexicales de nos apprenants du FLE et de leurs causes, cette étude permettra de mieux comprendre les lacunes de nos apprenants dans leur emploi du vocabulaire et offrira certaines pistes quant à la façon dont le lexique devrait être abordé en classe.

L'objectif principal de cette étude est de trouver des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les erreurs lexicales commises régulièrement par nos apprenants yéménites dans leurs productions écrites en français ?
- Quelles sont les causes de ces erreurs ?
- Est-il possible de trouver des moyens de correction à leurs erreurs ?

Avant d'analyser les erreurs de nos apprenants, il est indispensable de construire le cadre théorique. Nous abordons d'abord l'étude de quelques bases théoriques en clarifiant les concepts concernant la compétence lexicale, le lexique par rapport au vocabulaire et montrer ce qu'est une erreur lexicale ?

Puis, nous proposons une analyse de quelques exemples d'erreurs lexicales commises régulièrement par nos étudiants. Finalement, nous allons présenter les résultats de l'analyse des erreurs.

## Cadre théorique

### - Qu'est-ce que la lexicologie ?

La lexicologie, selon Polická A., (2014 : 9), « peut être définie en tant qu'étude scientifique du lexique. Elle étudie les unités lexicales, les mots et les syntagmes figés d'une langue. Elle s'intéresse à la fois au signe linguistique (rapport entre la forme et le sens des mots) et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe ».

La lexicologie, un domaine de la linguistique, est « l'étude du lexique, du vocabulaire d'une langue, dans ses relations avec les autres composants de la langue, phonologique et surtout syntaxique, et avec les facteurs sociaux, culturels et psychologiques » (Dubois J. et al., 2002 : 281).

D'après ces deux définitions ci-dessus, nous constatons que la lexicologie étudie le lexique, le vocabulaire d'une langue en s'intéressant à la fois aux relations existantes entre le lexique et/ou le vocabulaire avec les autres composantes de la langue. La question qui se pose ici est la suivante ; quelle est la différence entre le lexique et le vocabulaire ?

### Le lexique vs vocabulaire

Le mot *lexique*, comme terme linguistique général, désigne l'ensemble des unités formant le vocabulaire, la langue d'une communauté, d'une activité humaine, d'un locuteur, etc. À ce titre, *lexique* entre dans divers systèmes d'opposition selon la façon dont est envisagé le concept. La statistique lexicale oppose *lexique* et *vocabulaire* ; le terme de *lexique* est alors réservé à la langue, le terme de *vocabulaire* au discours. (Dubois J. et al., 2002 : 282-283). Le lexique d'une langue, selon Polguère, A., (2002 : 64), est l'entité théorique correspondant à l'ensemble des lexies<sup>4</sup> de cette langue. Pour la notion de vocabulaire, Polguère a proposé de distinguer entre la notion du vocabulaire d'un texte qui est l'ensemble des lexies utilisées dans ce texte de celle du vocabulaire d'un individu qui est le sous-ensemble du lexique d'une langue donnée contenant les lexies de cette langue que maîtrise l'individu en question. (id.2002 : 67-68).

Du point de vue linguistique, un vocabulaire est une liste exhaustive des occurrences figurant dans un corpus. Toutefois, l'opposition entre *lexique* et *vocabulaire* n'est pas toujours faite : dans des expressions comme vocabulaire de base, vocabulaire commun, vocabulaire général, vocabulaire du français élémentaire, rien n'indique si les mots figurant dans la liste figurent en tant qu'occurrences relevées dans un corpus, ou en tant qu'unités de la langue. (Dubois J. et al., 2002 : 507-508).

Anctil, D., (2011 : 31), lui, montre que « Pour désigner l'ensemble des mots connus par un individu, nous utiliserons plutôt le terme vocabulaire, qui nous servira aussi à désigner l'ensemble des mots contenus dans un texte. Le

<sup>4</sup> La lexie est l'unité fonctionnelle significative du discours, contrairement au lexème, unité abstraite appartenant à la langue.

vocabulaire d'une personne ou d'un texte est donc le sous-ensemble du lexique que connaît cette personne ou que contient ce texte. On pourra donc dire qu'une personne possède un vocabulaire riche, mais pas que son lexique est étendu».

D'après ces quatre définitions ci-dessus exprimant la différence entre le lexique et le vocabulaire, nous pouvons dire que le lexique est l'ensemble des lexies d'une langue donnée tandis que le vocabulaire est le sous-ensemble de son lexique contenant les lexies que maîtrise un individu dans cette langue. Le lexique est donc réservé à la langue et le vocabulaire au discours.

### **La compétence lexicale**

La compétence lexicale est une des composantes importantes de la compétence linguistique qui est, à son tour, considérée comme une des composantes essentielles de la compétence de communication. Selon Holec H.(1994 : 91) la compétence lexicale que l'apprenant doit acquérir, est la capacité de comprendre, oralement et/ou à l'écrit, d'utiliser dans ses productions orales et/ou écrites, de traduire éventuellement, les mots qu'il va rencontrer ou dont il aura besoin dans les situations de communication particulières où il aura à assumer des rôles discursifs.

La compétence lexicale est définie par le Conseil de l'Europe comme étant « la connaissance et la capacité d'utiliser le vocabulaire d'une langue » (Conseil de l'Europe, 2000 : 87). D'après cette définition, nous pensons que le fait d'être capable d'utiliser le vocabulaire d'une langue, sans faire de fautes, exige d'autres connaissances grammaticales et orthographiques de la part de l'apprenant d'une langue. Selon Manesse. D., et autres (2007 : 104), Les connaissances nécessaires pour écrire sans fautes en français couvrent en réalité une large partie de la grammaire. Et l'absence de ces connaissances est à l'origine de nombreuses erreurs comme l'absence de réflexion ou de vigilance.

La compétence lexicale ne signifie pas seulement savoir utiliser un vocabulaire dans une situation de communication donnée mais aussi d'en comprendre le sens durant la lecture d'un texte écrit ou de la communication orale. Car le vocabulaire, selon Foulon et Toczec, (2006 : 55-56), est aussi un facteur majeur de la compréhension. À capacités de décodage égales, les enfants qui disposent du lexique le plus étendu dans un domaine sont ceux qui comprennent le mieux les textes abordant ce domaine. La maîtrise du vocabulaire contribue à alléger le coût des traitements. Elle diminue le temps et l'attention consacrés à la recherche de la signification des mots en mémoire à long terme, ce qui réduit la durée d'interruption de la lecture.

Germain, C.,(1993 : 215), pour sa part, affirme qu'« à la limite, avec une bonne connaissance du lexique, une personne finit toujours par se débrouiller en langue seconde ». D'après ces définitions, nous constatons que la compétence lexicale de l'apprenant d'une langue comprend sa bonne

connaissance du lexique et sa capacité d'utiliser ce lexique et aussi d'en comprendre le sens dans une situation de communication orale ou écrite.

### Qu'est-ce qu'une erreur lexicale?

Une erreur lexicale est une erreur linguistique qui ne peut être expliquée qu'en faisant référence à une propriété spécifique à un mot ; cette propriété peut être, bien sûr, d'ordre sémantique – on parle alors d'*impropriété* –, mais aussi relever d'aspects plutôt morphologiques ou syntaxiques, être en lien avec le choix d'un vocabulaire appartenant à un registre de langue approprié en fonction de la situation de communication, ou concerner la cooccurrence lexicale, c'est-à-dire les combinaisons de mots. (Anctil, D., (2014 : 85).

Milićević et Hamel définissent l'erreur lexicale comme : « Tout emploi inapproprié d'une lexie ayant comme cause des connaissances insuffisantes de ses propriétés sémantiques, formelles et/ou de cooccurrence. Un emploi est jugé inapproprié s'il mène à l'agrammaticalité, mais aussi s'il résulte en une maladresse ». Lefrançois et al. (2005: 23) considèrent plutôt comme des erreurs lexicales « celles relatives au sens des mots, au choix de l'auxiliaire dans les temps composés, aux collocations fautives et aux prépositions régies par des mots ». Luste-Chaâ, O. définit l'erreur lexicale comme la manifestation d'un défaut de maîtrise langagière, identifiée par le biais d'une unité, simple ou complexe, matérialisée dans le texte ou même absente de sa surface, qui s'apparente au stock lexical de la langue.

Granger, S. et Monfort, G., (1994 : 3), pour leur part, ont classé « comme lexicales toutes les erreurs qui sont imputables à une mauvaise connaissance des propriétés inhérentes au mot, que celles-ci soient d'ordre logico-sémantique (le sens dénotatif), stylistique (le registre), collocationnel (la combinatoire lexicale) ou lexico-grammaticale (les propriétés morpho-syntaxique du mot ».

La définition et la classification des erreurs lexicales a connu un flou méthodologique chez la plupart des linguistes et chercheurs dans le domaine d'analyse de ces erreurs. Ce flou pourrait être dû à l'absence de l'opposition entre ce qui est une erreur grammaticale (syntaxique), ou morphologique et lexicale ou lexico-sémantique...etc.

Granger S., et Monfort G., (1994 : 4) montrent que ce flou méthodologique ne concerne pas seulement l'opposition grammaire/lexique mais la comparabilité des résultats est également rendue difficile par la diversité de classement des erreurs lexicales elles-mêmes. Ces auteurs ont proposé quelques exemples pour démontrer cette hétérogénéité en distinguant généralement trois principes de classement qui résument les classifications qui sont déjà réalisées par les linguistes :

- (1) une description linguistique des erreurs ;
- (2) une analyse des sources d'erreurs ;
- (3) un amalgame des deux.

Ainsi, comme nous avons signalé ci-dessus dans l'introduction, nous avons adopté une classification assez pertinente des erreurs de nos apprenants dans leurs productions écrites en français. Nous avons étudié et analysé dans notre étude précédente, notre thèse de doctorat, deux catégories d'erreurs ; syntaxique et morphologique. Cette étude va aborder les erreurs lexicales ou plutôt les erreurs lexico-sémantiques concernant le choix d'une unité lexicale (une lexie) dans un texte avec une connotation incompatible avec le contexte. Ainsi avant d'analyser les erreurs de nos apprenants, il nous paraît nécessaire de présenter brièvement notre corpus écrit et notre public.

### **Le corpus**

Pour mener à bien notre étude ; nous nous sommes appuyés sur un corpus de travaux écrits effectués par 30 étudiants de 4<sup>ième</sup> année de licence. Les activités ont été pratiquées durant l'année universitaire 2010/2011 et se sont étalées sur trois périodes différentes de l'année ; fin du 1<sup>er</sup> semestre, début du 2<sup>ième</sup> semestre et fin du 2<sup>ième</sup> semestre. Il s'agit de trois productions écrites parmi celles que nos étudiants ont déjà pratiquées en classe durant leur formation universitaire de la deuxième à la quatrième année ; Ces activités sont proposées aux étudiants sans évaluation. les thèmes que nous avons choisis sont des thèmes faciles dont les informateurs ont une grande connaissance culturelle et sociale, il s'agit des thèmes qui touchent leurs études, leur pays et leurs vies quotidiennes. Toutes les questions sont formulées d'une manière simple et claire. Les trois activités écrites ont été réalisées par les étudiants en classe durant les cours en temps limité. L'objectif n'était pas de compliquer les tâches mais bien d'évaluer le niveau de chaque étudiant ainsi que sa capacité en production écrite, de découvrir les erreurs commises et les difficultés éprouvées dans l'activité d'expression écrite.

### **Public**

Notre public comprend 30 étudiants de quatrième année de licence de français de l'année universitaire 2010/2011, à l'Université de Dhamar, âgés de 20 à 29 ans (majorité de filles 56.7%). Ces étudiants parlent des dialectes différents comme langues maternelles, langues parlées en famille. Scolarisés dès l'âge de six ans ils pratiquent la langue arabe, langue officielle d'origine sémitique en plus de leur langue maternelle. Après six ans de primaire, ils fréquentent le collège où ils étudient leur première langue étrangère l'anglais durant six ans. Le Département de français à l'université de Dhamar a été créé en 1997 ; les étudiants y pratiquent le français en vue d'une spécialisation en langue française. Ces apprenants ont déjà passé quatre années d'apprentissage en langue française. Ils ont un niveau intermédiaire en français, nous observons que nos étudiants ont un niveau qui leur permet généralement de passer avec succès les épreuves de niveau B2 du DELF (diplôme d'études en langue française).

### Le repérage des erreurs

Après avoir collecté tous les textes écrits par nos étudiants, nous avons commencé à relever dans chaque rédaction les erreurs lexicales. Chaque texte était lu en entier une première fois avant l'identification des erreurs, dans le but de bien comprendre le sens général du texte pour être en mesure de relever efficacement les erreurs de sens ou de nature lexico-sémantiques.

Une deuxième lecture de chaque texte est consacrée à souligner toutes les erreurs de sens commises par les apprenants dans l'ensemble de leurs rédactions écrites. Nous avons finalement saisi le nombre d'erreurs que chacun a commis dans chaque texte comme le montre le tableau ci-après.

Tableau statistique de la fréquence des erreurs de choix erroné de lexique commises par nos apprenants

Types d'erreurs	Numéro d'informateur	Récurrence d'erreurs lexicales commises dans les activités écrites			Totalité d'erreurs commises dans les trois textes
		Texte 1	Texte 2	Texte 3	
Emploi des lexies ; un nom, un verbe ou un adjectif portant un sens incompatible avec le contexte,	Étudiant n° 1	4	6	12	22
	Étudiant n° 2	6	7	11	24
	Étudiant n° 3	3	9	4	16
	Étudiant n° 4	2	6	5	13
	Étudiant n° 5	4	1	10	15
	Étudiant n° 6	4	1	7	12
	Étudiant n° 7	5	4	13	22
	Étudiant n° 8	4	12	6	22
	Étudiant n° 9	5	3	1	9
	Étudiant n° 10	2	6	2	10
	Étudiant n° 11	5	3	5	13
	Étudiant n° 12	10	3	4	17
	Étudiant n° 13	2	3	2	7
	Étudiant n° 14	3	9	1	13
	Étudiant n° 15	5	4	5	14
	Étudiant n° 16	12	6	4	22
	Étudiant n° 17	6	-	14	20
	Étudiant n° 18	7	10	4	21
	Étudiant n° 19	8	3	9	20
	Étudiant n° 20	4	3	-	7
	Étudiant n° 21	6	8	3	17
	Étudiant n° 22	16	5	1	22
	Étudiant n° 23	7	3	3	13
	Étudiant n° 24	9	4	1	14



Étudiant n° 25	2	6	4	12
Étudiant n° 26	10	10	5	25
Étudiant n° 27	8	7	2	17
Étudiant n° 28	8	11	10	29
Étudiant n° 29	6	16	7	29
Étudiant n° 30	3	6	9	18

### Analyse de quelques erreurs

D'après notre repérage des erreurs de nos apprenants, nous avons constaté que la plupart de ces erreurs concernent l'emploi des lexies telle que le nom, le verbe et l'adjectif ayant des sens incompatibles avec les contextes des sujets de leurs rédactions. Ainsi, comme ce type d'erreur est récurrente chez tous les apprenants, nous allons analyser ci-dessous quelques exemples, comme modèles, d'erreurs commises par nos étudiants afin d'en découvrir les causes.

- 1- ...la **conservation** surtout en anglais [→ ...la mémorisation surtout en anglais].
- 2- ...**reserve** les mots. [→ ...mémoriser les mots].

Dans les exemples 1et 2 ci-dessus, les apprenants ont utilisé les lexies ; *conservation* et *réserver* pour indiquer le sens des mots *mémorisation* et *mémoriser*. Nous pensons que ces erreurs ont pour origines les raisons suivantes :

a- l'interférence avec la langue arabe (L1) et le plus souvent de la langue maternelle (le dialecte dhamarien) car, dans ces dernières, on n'utilise qu'un seul nom *Hifđ* pour désigner le sens des mots français *mémorisation* ou *conservation*, *garde*, *maintien*, *préservation*, *protection*, *sauvegarde* etc. de même le verbe *Hafađa* en arabe pour désigner le sens de plusieurs verbes en français tels que ; mémoriser, conserver, garder, réserver, sauvegarder, maintenir etc. mais ce qui nous aide à distinguer la différence de sens est le complément d'objet du verbe *Hafađa* ou le complément du nom dans le cas du nom *Hifđ*.

On dit, par exemple, en langue arabe ;

- Hafidaal dars = il a mémorisé la leçon
- Hafida altamatim= il a conservé les tomates
- *Hifđ* almelummat = mémorisation des renseignements ou sauvegarde des informations.
- *Hifđ* alsalam = maintien de la paix.

Et quelquefois on ajoute des particules (lettres) au mot soit au début (préfixe) ou avant la fin pour indiquer un autre sens comme par exemples *Hifađ* ou

*muHafaḍa* suivis d'une préposition *ela* (sur) = protection, conservation ou garde etc.

Nous pouvons dire que le verbe *Hafaḍa* et le nom *Hifḍ* en arabe ont des sens généraux.

b- l'ignorance de l'apprenant des différences sens de ces lexies et leur équivalences en français.

c- le manque de vocabulaire français chez l'apprenant, celui-ci par interférence avec sa L1 ou avec sa LM et par généralisation du sens, il a employé des lexies ayant des connotations inappropriées avec le contexte de la rédaction.

3- ...beaucoup de difficultés comme il n'y a pas des levres des **réviseur** français [→...beaucoup de difficultés parmi lesquelles le manque de livres et de références en français].

4-beut-être elle (la jeune mariée) meurt pendant **la naissance**... [ →Peut-être que le mariage précoce cause la mort de la jeune mariée pendant l'accouchement...].

5 - ...selon **des calculations** le 2004 [→...selon le recensement de 2004].

Dans les exemples 3, 4 et 5 le choix des vocabulaires ; *réviseur*, *naissance* et *calculations* au lieu de *références*, *accouchement* et *recensement*, signifie qu'il s'agit de problèmes de sélection lexicale liés à une connaissance imparfaite des équivalents de lexie arabe en langue française. Pour cela l'apprenant a cherché dans un dictionnaire bilingue l'équivalent de ces mots en français et il a probablement trouvé que ces mots ont un sens et/ou une orthographe proche en arabe comme dans le cas des exemples 3 et 4. Donc, après les avoir trouvés et sans vérifier s'ils ont d'autres équivalents et sans vérifier dans un dictionnaire monolingue la signification des mots si leur sens s'approprie avec le contexte ou non, il les a utilisés dans une situation inappropriée. Pour l'exemple N° 5, Nous remarquons une invention d'une nouvelle unité lexicale qui n'existe pas. Ni le sens, ni la forme sont employés dans la langue française. Il nous paraît évident que l'apprenant ne connaît pas le mot *recensement* et il a probablement trouvé le verbe *calculer* dans son dictionnaire bilingue donc, il a inventé, sans vérifier l'orthographe ni consulter le dictionnaire monolingue, le mot *calculations* tout en croyant que son sens est compatible avec le contexte.

6- Le Yémen : il **existe de paninisule d'arabe** [→Le Yémen : il est situé au sud de la péninsule arabe].

7- ...on **regardez** les filles sont satisfaites du mariage [→on constate que certaines filles sont satisfaites du mariage précoce].

8- ... donc je **pose** des solutions pour **être** le français très facile. [→... donc je propose des solutions pour rendre le français très facile].

L'emploi erroné des verbes *exister, regarder, poser* et *être* dans les exemples N° 6, 7 et 8 est du à ;

- la traduction littérale de la langue maternelle de l'apprenant (arabe dhamarien) ou de la langue arabe (L1) vers le français.
- la méconnaissance des équivalents en langue française.

D'après Al-Agra (2007 : 73), Nous constatons que les étudiants, par référence à leur langue source (L1), ont construit des phrases incorrectes en français du fait du choix inapproprié du lexique. Les quatre erreurs supra sont probablement entraînées par l'utilisation des dictionnaires bilingues, qui ne contiennent ni exemples d'utilisation, ni synonymes de mots pouvant aider l'étudiant à percevoir les nuances de sens des mots et, partant, les utiliser d'une manière juste selon le contexte.

9- ils nous donnent une grande méthode *durant* une **petite** période. [→ils nous donnent une grande méthode sur une courte période].

10- ...mais les *faces terrienne l'Arabique-Saudit et Saltanat oman*[→...mais les Frontières terrestres sont avec l'Arabie saoudite et Sultanat d'Oman].

11- les **dangereux** de ce mariage [→les dangers de ce mariage].

Le choix erroné du lexique a pour origine, selon Al-Agra (id : 85), « la pauvreté du vocabulaire qui vient de la négligence de l'apprenant. [...], celui-ci, se limite aux mots qu'il connaît et quand il arrive à une situation où il manque le vocabulaire exact, il cherche un autre mot de sens proche, soit adjectif soit adverbe etc.». De même, les unités lexicales de sens proche peuvent être à l'origine du choix erroné de lexique car elle *partagent quelques composantes de sens, et peuvent appartenir à un même champ sémantique, mais ne sont jamais substituables en contexte.* (Khelef H. et Khennour S., 2017 : 95).

Nous constatons, à travers le choix erroné des trois lexies ; *petite, terrienne* et *dangereux*, dans les exemples 9, 10 et 11 que les étudiants cherchent dans leurs dictionnaires bilingues de type "arabe / français" des équivalents de quelques mots qu'ils utilisent dans leur L1 ou dans leur LM en les écrivant en français tout en croyant que ces mots ont les mêmes sens et les mêmes fonctions.

12- les **montagne légume**[→les montagnes verdoyantes].

13- il y a *quelque* services *mais très manque* [→il y a quelques services mais ils sont très rares].

L'emploi erroné des deux mots *légume* et *manque*, dans les deux exemples précédents, sont des problèmes de sélection lexicale liés à une connaissance imparfaite des deux mots en question. Cela veut dire que les apprenants connaissent peut-être la signification des termes, mais les utilisent dans un contexte inapproprié.

Nous pouvons dire aussi que les apprenants ont probablement appris ou traduit ces mots et les ont mémorisés comme des termes isolés du contexte.

Nous constatons, de même, que les apprenants confondent peut-être la forme orthographique et la forme phonique de certains mots dans leur langue arabe (L1) surtout pendant la consultation des dictionnaires bilingues arabe/français. Cette confusion en langue arabe et la connaissance imparfaite en français pourraient être une des causes du choix erroné de certains mots pendant la rédaction en français. Prenons par exemple le mot *réviseur* (murajie = مراجع) utilisé par l'étudiant au sanglier dont la forme orthographique en arabe se ressemble beaucoup avec celle du mot *références* au pluriel = (marajie = مراجع). Le choix erroné du mot *légume* au lieu du mot *verdoyantes* a probablement pour origine la confusion des formes orthographiques en arabe.

14- Il est **coopération**[→Il est coopératif.]

15- les matières *le* plus **de difficultés**...[→ les matières les plus difficiles...]

Dans le cas des exemples 14 et 15, les erreurs d'emploi du nom *coopération* au lieu de l'adjectif *coopératif* et l'emploi du nom *difficultés* au lieu de l'adjectif *difficiles* sont peut-être dues à une des trois causes suivantes ;

- la mauvaise dérivation morphologique,
- le manque de vocabulaire,
- la méconnaissance de la fonction grammaticale de ces mots dans la phrase.

Après avoir analysé quelques exemples d'erreurs de choix de lexique commises par nos étudiants nous proposons ci-dessous quelques conseils aux enseignants du français.

### **Quelques conseils aux enseignants**

Pour aider les apprenants à enrichir leur connaissance lexicale et à réduire la fréquence des erreurs lexicales dans leurs productions écrites en langue française, nous conseillons aux enseignants :

- d'inciter les apprenants à l'emploi systématique du dictionnaire monolingue français/français. Mais avant de l'utiliser, il est nécessaire de leur apprendre comment chercher dans un dictionnaire ? Et comment lire les informations du dictionnaire ?
- de renforcer la pratique de la lecture en classe de langue ou à l'extérieur : les enseignants pourraient encourager leurs apprenants à

la lecture d'une façon continue surtout les enseignants de la compréhension écrite.

- de varier les types de textes et les thèmes abordés car la variété sert à aider les apprenants à découvrir et connaître de nouveaux mots à chaque fois qu'ils pratiquent la lecture. Ces nouveaux mots aident l'étudiant à mieux comprendre ce qu'il lit et à augmenter progressivement sa connaissance lexicale. L'apprenant pour sa part sera content car il « *sollicite sans cesse de nouveaux outils lexicaux pour pouvoir exprimer ce qu'il souhaite dire ou écrire* » (Tagliante, C, 1994 : 40).
- de renforcer la pratique de l'écriture en demandant aux apprenants d'écrire des paragraphes ou de courts textes en classe selon leur niveau de formation à fin d'exploiter leur connaissance lexicale et les inciter à chercher des mots nouveaux et les intégrer dans leurs rédactions.
- de sensibiliser les apprenants à l'autocorrection et à la révision de leur rédaction avant de les corriger.
- de corriger à chaque fois les copies des étudiants en leur montrant les erreurs commises tout en leur expliquant, si possible, les causes de ces erreurs car, pour l'apprenant, « *la prise de conscience de l'erreur commise, l'explication et la compréhension de sa nature favorisent la progression dans l'apprentissage, en enrichissant par ailleurs les réseaux sémantiques de son lexique mental* » Caroline Masseron et Olha Luste-Chaa, (2008 : 521).
- de montrer aux apprenants qu'en cas de besoin d'un vocabulaire inconnu en français, ils peuvent le chercher dans un dictionnaire bilingue mais avant de l'utiliser dans leur rédaction, ils doivent vérifier la signification de ce vocabulaire par la consultation d'un dictionnaire monolingue. Cela va aider l'apprenant à découvrir si ce mot est pertinent pour le contexte de sa rédaction ou non.

**En guise de conclusion**, nous pouvons dire que l'étudiant qui apprend une langue étrangère fait normalement des erreurs dans sa rédaction orale et écrite. C'est aussi normal que ces erreurs diminuent et/ou se disparaissent avec la progression de l'apprentissage et la correction par les enseignants. Mais ce qui pose problème est la récurrence de ces erreurs chez les apprenants malgré la longue période de formation. La récurrence des erreurs de choix de lexique dans les écrits de nos étudiants yéménites de quatrième année de licence en français était l'objet de cet article. Son objectif était de découvrir les causes des erreurs lexicales commises régulièrement par nos apprenants et d'essayer de trouver des moyens pour les traiter ou au moins de les réduire.

L'analyse de quelques exemples d'erreurs de nos étudiants nous a permis de constater que la plupart des erreurs de choix de lexique ont pour origine les raisons suivantes :

- l'interférence avec la langue arabe (L1) ou avec la langue maternelle (LM),
- la pauvreté du vocabulaire français chez l'apprenant,
- la connaissance imparfaite des équivalents de lexie arabe en langue française,
- l'utilisation fréquente des dictionnaires bilingues arabe/français, qui ne contiennent ni exemples d'utilisation, ni synonymes de mots,
- la non-consultation du dictionnaire monolingue (français/français).

Ces causes nous ont mené à proposer quelques conseils aux professeurs de français dans le but d'aider dans la remédiation et/ou à la diminution des erreurs de nos apprenants.

### Bibliographie

- Al-Agra A, 2007, « *Les interférences morphosyntaxiques dans l'apprentissage du français chez les étudiants yéménites (Dhamariens)* », Mémoire de Master 2, Université de Sana'a, dir ; Mohammed Embarki et Sallal Al-Maqtari.
- Al-Agra A, 2014, « *Contribution à une étude des dysfonctionnements morphosyntaxiques en français chez un groupe d'enseignants et d'étudiants yéménites* », thèse de doctorat, sous la direction de Marie Madeleine BERTUCCI, Université de Cergy Pontoise.
- Anctil D., 2011, « *L'erreur lexicale au secondaire : analyse d'erreurs lexicales d'élèves de 3<sup>e</sup> secondaire et description du rapport à l'erreur lexicale d'enseignants de français* », thèse de doctorat, dirigée par Pascale Lefrançois et Françoise Boch, Université de Montréal.
- Anctil D., 2014, *Quelques observations sur les erreurs lexicales d'élèves en production écrite*. Québec français, (171), 85–87, Article en PDF, En ligne, consulté le 18/02/2018
- Caroline Masseron & Olha Luste-Chaa, 2008, *Typologie d'erreurs lexicales: difficultés et enjeux*, Dans CMLF 2008 « *Didactique et enseignement, français langue maternelle, français langue seconde* », Paris, Pp. 519 – 531. Article en PDF, En ligne, consulté le 18/02/2018.
- Dubois J., et al., 2002, « Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage », LAROUSSE, Paris.
- Foulin Jean-noël, Toczek Marie-Christine., 2006, *Psychologie de l'enseignement*, Armand Colin, Paris.
- Germain C., 1993 , *Évolution de l'enseignement des langues : 5000 ans d'histoire*, coll. DLF, CLE International, Paris.
- Granger S. et Monfort G., 1994, *La description de la compétence lexicale en langue étrangère : perspectives méthodologiques*, AILE, 03.
- Holec H., 1994, « *Compétence lexicale et acquisition /apprentissage* », *Les Cahiers de l'ASDIFLE*, 6, p. 90-100.
- Khelef H. et Khennour S., 2017 , *L'erreur lexicale dans les écrits des étudiants du Master 1 à l'université d'Eloued* in Majalat Alathar N° 29, Pp. 91-96.

- Lefrançois P., Laurier M., Lazure R., et Claing R., 2005, « *Évaluation de l'efficacité des mesures visant l'amélioration du français écrit du primaire à l'université (tiré à part pour le secondaire)* ». Montréal : Université de Montréal, Collège Ahuntsic.
- Milićević J., et Hamel M.-J., 2005, « *Un dictionnaire de reformulation pour les apprenants du français langue seconde* ». Dans Actes du 29<sup>e</sup> colloque de l'Association linguistique des Provinces de l'Atlantique, Université de Moncton.
- Olha Luste-Chaâ, « *L'erreur lexicale dans l'analyse des productions écrites en FLE* », Pratiques [Enligne], 145-146 | 2010, mis en ligne le 15 juin 2010, consulté le 18 février 2018.
- Polguère A., 2002, « *Notions de base en lexicologie* », Montréal (Québec)—Canada (Version préliminaire septembre, pour LNG 1080).
- Polická A., 2014, *Initiation à la lexicologie française*, Masarykova univerzita.
- Tagliante, C, 1994, *La classe de langue*, CLE International, Paris.

